

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
17 novembre 2011  
n° 40 / 7489<sup>e</sup>  
pages 2721 à 2784

/ Ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

## POINT DE VUE

Réflexion sur l'avenir de la profession  
de commissaires-priseurs après la loi du 20 juillet 2011  
> *Françoise Labarthe*

2738

## CHRONIQUE

Encore une réforme des ventes volontaires de meubles  
aux enchères publiques  
> *Olivier de Baecque et Laurence Mauger-Vielpeau*

2749

## ÉDITO

2721 Le Conseil constitutionnel et le secret-défense : une décision mi figue, mi raison..., *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

- 2731 Audition du prévenu hospitalisé : accord nécessaire du médecin  
2733 Représentativité syndicale : non-transmission d'une QPC  
2735 Concentration des moyens en défense de la caution

## POINT DE VUE

2740 La contractualisation du droit de suite, entre droit d'auteur et droit du marché, *Jean-Michel Bruguière*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2742 **Chronique:** Plaidoyer pour une construction rationnelle du droit du dommage corporel,  
*Stéphanie Porchy-Simon*  
2758 **Panorama:** Sociétés et groupements, *Jean-Claude Hallouin, Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau*  
2771 **Notes:** De l'influence du droit pénal sur le droit civil en matière de vie privée,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 6 oct. 2011, Emmanuel Dreyer*  
2775 La mutation de l'enquête préliminaire en enquête de flagrance, *note sous Crim. 5 oct. 2011,*  
*Stéphane Detraz*  
2779 De la juridiction compétente en cas d'atteinte à la présomption d'innocence par un ministre,  
*note sous Paris, 29 juin 2011, Ségolène Perrin*  
2782 Un manquement déontologique constitue nécessairement une faute civile,  
*note sous Com. 12 juill. 2011, Augustin Robert*

## ENTRETIEN

2784 Nicolas Ferran - Fouilles intégrales : la défense de la dignité  
des personnes détenues ne se joue pas que dans les prétoires

DALLOZ

321140



9 782993 211403

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVAUQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)

Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)

Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG

Abonnements: Yvette NAY

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN

Abonnements: ventes@dalloz.fr

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)

Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)

Prix au numéro: 18,38 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Octobre 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE

## ÉDITO par Félix Rome

2721

Le Conseil constitutionnel  
et le secret-défense :  
une décision mi figue, mi raison...

## ACTUALITÉS

2724

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Assurance: liste d'actifs des engagements  
réglementés

#### Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire: droit de propriété  
du débiteur dessaisi, *Com.* 25 oct. 2011

#### Fonds de commerce

#### et commerçants

Centre de formalités des entreprises:  
allongement de la liste des activités  
Organisateurs occasionnels de voyages  
et de séjours: aptitude professionnelle

#### Société et marché financier

Cession de parts sociales de SARL:  
refus d'agrément, *Com.* 2 nov. 2011

2726

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Mur non mitoyen: non-transmission  
d'une QPC, *Civ. 3<sup>e</sup>,* 2 nov. 2011

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Transaction: validité en cas de concessions  
réciproques indirectes, *Com.* 25 oct. 2011

#### Assurance des navires:

précisions réglementaires

#### Famille-Personne-Succession

Récompense due à la communauté:  
profit subsistant, *Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

#### Nom d'usage des personnes mariées:

bientôt un arrêté

Donation: renonciation implicite à user de  
la faculté de révocation, *Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

Nationalité: enfant né en France de parents  
inconnus, *Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

#### Renonciation à usufruit et pacte

sur succession future, *Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

#### Conflit de lois en matière de filiation:

contrariété à l'ordre public de la loi  
ivoirienne, *Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

#### Indivision: occupation d'un immeuble

indivis par un indivisaire,  
*Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

2729

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Inceste: application de la décision  
d'inconstitutionnalité, *Crim.* 12 oct. 2011

Délinquants sexuels ou violents:

bientôt une plate-forme de vigilance

Protection des entreprises contre,  
les escroqueries: consultation européenne  
Lutte contre l'exploitation sexuelle  
des enfants: proposition de directive

#### Presse et communication

Diffamation: suspension de la prescription  
de l'action publique, *Crim.* 25 oct. 2011

#### Procédure pénale

Audition du prévenu hospitalisé:  
accord nécessaire du médecin,

*Crim.* 25 oct. 2011

Contrôle judiciaire d'un avocat: abstention  
de rencontrer son client, *Crim.* 12 oct. 2011

Prolongation de la détention: refus

de la visioconférence, *Crim.* 11 oct. 2011

2732

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Patrimoine monumental: le Sénat réécrit  
la proposition de loi

2733

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Représentativité syndicale:  
non-transmission d'une QPC,

*Soc.* 20 oct. 2011

Protocole préélectoral: modification  
du calendrier, *Soc.* 26 oct. 2011

Comité central d'entreprise: réunion  
par visioconférence, *Soc.* 26 oct. 2011

Gérant succursaliste: entrave à l'exercice  
du droit syndical, *Crim.* 11 oct. 2011

#### Sécurité sociale

Accident du travail: indemnisation  
de la perte des droits à la retraite,  
*Soc.* 26 oct. 2011

2735

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Concentration des moyens en défense  
de la caution, *Com.* 25 oct. 2011

Clause d'arbitrage international: extension  
au sous-traitant, *Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

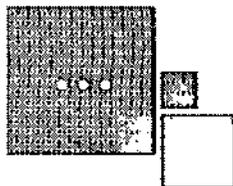
Arbitrage international: principe  
compétence-compétence,

*Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

#### Compétence européenne:

action de nature délictuelle ou quasi  
délictuelle, *Civ. 1<sup>er</sup>,* 26 oct. 2011

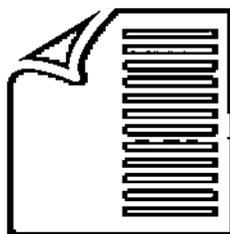
Les avocats et la loi informatique  
et libertés: guide de la CNIL



## POINTS DE VUE

2738 Réflexion sur l'avenir de la profession de commissaires-priseurs après la loi du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques par Françoise Labarthe

2740 La contractualisation du droit de suite, entre droit d'auteur et droit du marché par Jean-Michel Bruguière



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUES

2742 Plaidoyer pour une construction rationnelle du droit du dommage corporel par Stéphanie Porchy-Simon

2749 Encore une réforme des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques par Olivier de Baecque et Laurence Mauger-Vielpeau

### PANORAMA

2758 Sociétés et groupements septembre 2010 - août 2011 par Jean-Claude Hallouin, Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau

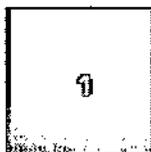
### NOTES

2771 De l'influence du droit pénal sur le droit civil en matière de vie privée, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 6 oct. 2011 par Emmanuel Dreyer

2775 La mutation de l'enquête préliminaire en enquête de flagrance, note sous Crim. 5 oct. 2011 par Stéphane Detraz

2779 De la juridiction compétente en cas d'atteinte à la présomption d'innocence par un ministre, note sous Paris, 29 juin 2011 par Régolène Perrin

2782 Un manquement déontologique constitue nécessairement une faute civile, note sous Com. 12 juill. 2011 par Augustin Robé



## ENTRETIEN

2784 Nicolas Ferran - Feuilles intégrales : la défense de la dignité des personnes détenues ne se joue pas que dans les prétoires

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises) ; pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ; pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).